

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1170**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Opérateur des industries du recyclage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 20	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme exerce ses activités dans une entreprise ou un organisme du secteur public ou privé spécialisé dans le tri des déchets ou dans la récupération de matériaux et leur transformation en matières premières pour l'industrie. A la réception des matières premières, il a un rôle d'identification, de contrôle, de tri et de surveillance du déchargement sur le site : il est capable d'opérer un tri manuel ou mécanisé.

Il participe au conditionnement et au stockage (traitement avant conditionnement, surveillance des opérations de conditionnement...).

Il assure la maintenance de premier niveau des machines et matériels utilisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

.entreprise ou un organisme du secteur public ou privé spécialisé dans le tri des déchets ou dans la récupération de matériaux
agent de tri des déchets

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2303 : Nettoyage des espaces urbains

K2304 : Revalorisation de produits industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Techniques de tri des matériaux - Techniques de réception, de conditionnement, de stockage
- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Éducation physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 08/08/2000

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Relet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**